



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du dimanche 21 novembre 2021 de la Fédération Française de Shôgi

Association inscrite au registre des associations du tribunal de Colmar Volume LXI Folio 16

Le dimanche 21 novembre 2021, à 17H, les membres de la Fédération Française de Shôgi se sont réunis par visioconférence ; en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du secrétaire M. Fabien Osmont.

L'Assemblée était présidée par M. Fabien Osmont, en interim de Boris Peschet, absent.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Thomas Baron.

Selon les associations représentées, les droits de vote ont été attribués selon le décompte suivant :

- ASA : 2 voix (représenté par Fabien Osmont)
- CESC : 1 voix (représenté par Stéphane Launiau)
- CSB : 1 voix (représenté par Thomas Baron)
- Montélimar : 1 voix (non représenté)
- SDL : 1 voix (représenté par Frederik Wiethölter)
- Les joueurs non affiliés à un club, 2 voix (représentés par Christophe Weimann et Andy Marks)

Les clubs ASP (0 voix) et Epitanime (0 voix) ont été rattachés aux non affiliés en raison du nombre de licences inférieur à la limite définie par nos statuts.

La ligue de Méditerranée (0 voix) et le RAS (0 voix) n'étaient pas représentés.

Etait présent en observateur Cyril Meyzonier.

Avec 8 voix sur 8, et donc un taux de représentation de 100%, le quorum est atteint.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président de l'assemblée, lequel a ensuite ouvert la séance.

Bilan annuel

a. Principaux événements

En raison de la crise sanitaire, le nombre d'événements a été relativement limité cette saison.

La nouvelle version du site web shogi.fr a été complétée. Les derniers éléments sont dépendants de la contribution d'Arthur Gazel.

⇒ Fabien Osmont et Andy Marks de **prendre contact avec Arthur** pour finaliser le site.

La nouvelle version du Livre de l'Arbitre a été publiée.



PV AG FFS 21-11-2021

Des contacts sont en cours sur Toulouse depuis le mois d'août, lesquels demandaient du soutien sur les démarches administratives en vue de création d'une association. Suite à l'intervention de Stéphane Launiau et Eric Cheymol au club d'Echecs à Saint-Menoux, celui-ci a exprimé son intérêt à développer une section shogi.

Un campus Shogi a été organisé par le club de Lyon cet été, avec le soutien de la FFS.

La Fédération a été reconnue officiellement par l'Ambassade du Japon. Celle-ci se propose de soutenir les prochaines actions initiées.

Erik Roelofzen a représenté la France à la version en ligne de l'ISF organisé cette année par la fédération japonaise de shogi.

Un Certificat d'honneur du ministère des affaires étrangères du Japon a été décerné à Fabien Osmont en vertu de sa contribution au développement du shogi en Europe durant ces trente dernières années.

b. Synthèse des bilans moraux des clubs

ASA (F. Osmont)

Face à la problématique du Covid, l'association a continué à proposer des séances sur internet. Cela a permis d'entretenir un noyau dur et de garder le contact avec les différents joueurs. Le présentiel a été repris dès que possible.

En raison du déménagement de certains joueurs et du changement de centres d'intérêts d'autres, le club de Strasbourg n'a plus d'activité.

ASP / Epitanime (A. Marks)

Des démarches sont en cours pour récupérer la salle utilisée avant le Covid.

Les activités sont aujourd'hui coordonnées par la ligue Ile de France de Shogi qui permet de faire des conventions et des démarches administratives communes. Reprise du présentiel en cours.

CESC (Stéphane Launiau)

En raison d'irrégularités dans la gestion de la structure chapeautant les différentes structures associatives de la commune de Courpières, celle-ci a été fermée, entraînant l'arrêt, entre autres, de la section Shogi.

Une nouvelle section est en cours de montage à Saint Menoux.

CSB (Jérôme Charnay)

Reprise en présentiel après la période des restrictions sanitaires, difficile pour certains joueurs. Des membres de ce club ont participé au campus de Lyon. Une nouvelle édition du tournoi annuel du shogibanizer est envisagée pour 2022.

RAS

Fabien Osmont informe que cette association a changé de dénomination, passant de « Renmei Angers Shogi » à « Renmei Anjou Shogi ».



SDL (Frederik Wiethölter)

Cette saison a vu le départ de plusieurs joueurs.

Un stage de Shogi a été organisé en juillet, avec l'encadrement de Eric Cheymol et d'Andy Marks. 30 joueurs ont participé, dont la moitié de nouveaux joueurs. L'idée de reconduire l'initiative avec un format moins intensif est envisagée.

L'Open de Lyon prévu en octobre s'est converti en séance de parties classantes en raison de la faible participation.

Une visite à Grenoble auprès d'un club de Go a été réalisée afin d'essayer de les motiver à créer une section Shogi. Bien que curieux, ceux-ci ne sont pas encore prêts à être autonome.

La chaîne Youtube se développe, avec beaucoup de trafic de non abonnés.

Lille (Christophe Weimann)

L'intérêt pour le shogi d'un joueur d'échecs dynamique de la région a permis d'initier la formation d'un club. Les réunions se font dans un local associatif, disposé à accueillir les joueurs à raison de 2 séances/mois en contrepartie d'une participation de 5€/séance. L'initiative est encore en phase de démarrage.

c. Compte-rendu de l'AG de la FESA (Fabien Osmont)

Le nouveau site web est finalisé mais nécessite un contrôle des données des joueurs de chaque pays. La demande d'aide d'un contrôleur par pays est maintenue.

⇒ Frederick se propose pour regarder la liste.

Le prochain Championnat d'Europe se déroulera fin juillet à Mannheim (Allemagne proche frontière Belge et Française).

Le système ELO a été révisé afin de considérer l'accès au 5-dan.

Christophe Weimann informe que la Belgique rencontre également quelques soucis de maintien d'activité suite à la crise sanitaire. Toutefois, le club de Gant semble renaître de ses cendres.

d. Bilan moral du comité d'arbitrage

Fabien Osmont rapporte que ce comité a eu une activité quasi inexistante en raison de la défection de fait du Responsable du Comité.

Rapport financier et quitus par l'AG

Le trésorier rapporte que 40 licences ont été souscrites via l'outil HelloAsso, et 8 par virement.

Les droits d'auteur du livre édité chez Praxéo continuent à alimenter positivement les comptes de la fédération.

La régularisation du stock de la FFS en collaboration avec la société Konjaku explique l'apport financier exceptionnel en ventes de marchandises.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des voix.



PV AG FFS 21-11-2021

Le quitus est donné au trésorier à l'unanimité des voix.

Candidature du club d'Échecs et de Shogi de Saint-Menoux

Cyril Meyzonnier, président du club, a présenté son club d'échecs, ouvert aux jeunes en raison de sa localisation (local scolaire). Suite à une rencontre avec le CESC, l'intérêt pour le shogi s'est développé. Le rapprochement a été initié juste avant la crise sanitaire, qui a ralenti la concrétisation de cet intérêt.

La reprise actuelle inclus 32 licenciés échecs, essentiellement licences B (jeunes). Les 9 licenciés A veulent s'investir aussi dans le shogi, les statuts ont été modifiés pour pouvoir rejoindre la fédération française de shogi.

Le club de Saint-Menoux est reconnu comme membre de la fédération de shogi à l'unanimité.

Absence du Responsable du Comité d'Arbitrage

En l'absence de nouvelles du ReCAr actuel, l'AG est sollicitée pour statuer sur sa démission de fait, afin de permettre l'élection d'un nouveau ReCAr par le comité idoine. En effet les statuts ne prévoient pas une révision en interne en l'absence de démission effective du ReCAr, l'AG en ayant le pouvoir.

Le vote est soumis pour constater et acter l'abandon du responsable actuel du comité d'arbitrage et permettre l'élection d'un nouveau responsable du comité d'arbitrage. Le vote remporte l'unanimité.

Frederik Wietholter de lancer une demande générale pour savoir si d'autres arbitres souhaitent rejoindre le comité.

Election du bureau et du Conseil d'Administration

Thomas Baron est réélu au poste de trésorier à l'unanimité.

Christophe Weimann est élu au poste de secrétaire à l'unanimité.

Fabien Osmont est élu au poste de président à l'unanimité.

Sont élus à l'unanimité membres du Conseil d'Administration :

- Stéphane Launiau
- Andy Marks
- Frederik Wietholter
- Cyril Meyzonnier

Divers

En parallèle de la problématique du lancement du nouveau site shogi.fr, Frederik Wietholter suggère de supprimer le groupe Facebook « e-shogi.fr » qui fait doublon avec le groupe « Shogi en France ».

⇒ Andy Mark va se rapprocher de Erik Roelofzen pour envisager cette suppression.

Championnat de France 2022 : Le club de Saint-Menoux est candidat pour l'organisation de ce championnat les 16 et 17 avril 2022.

La candidature est acceptée à l'unanimité.



PV AG FFS 21-11-2021

Fabien Osmont informe l'Assemblée que 2022 verra les 30 ans de l'ASA et du Consulat Général du Japon de Strasbourg. L'idée d'organiser une manifestation importante à cette occasion est envisagée.

Frédéric Wietholter informe de la création d'une variante à base de dés, et d'un projet de création d'un livre en français en collaboration avec un joueur pro japonais.

Fabien Osmont indique que l'idée de proposer des réunions régulières en visioconférence des présidents de club sera reconduite à partir de 2022.

La séance a été levée à 19H30.

A Jepsheim, le 21-11-2021

Le Président de séance
Fabien Osmont

Le Secrétaire de séance
Thomas Baron